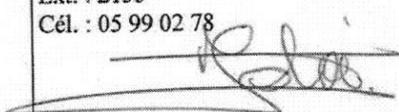




Formulaire
VISITE INITIALE DE SITE

Q1 P- BF
31

Intitulé de la proposition de projet Construction d'un forage à la Maison et de Correction de Daloa	Date de Visite 1 ^{er} juillet 2008
Lieu (village, sous-préfecture, préfecture) Ville de Daloa, Haut Sassandra	Personnel ayant effectué la visite (Email, Tel, signature) Ariel IDA NGONDI UNV en service à Daloa, Secteur Ouest Ext. : 2155 Cél. : 05 99 02 78 
Demandeur (organisation, nom et contact détaillés) ONG Prisonnier Sans Frontière	
Date de soumission de la proposition de projet 30 juin 2008	Comment le projet a-t-il été identifié ? En collaboration avec le Bureau régional des Droits de l'homme de Daloa, dans le cadre du monitoring des conditions de détention.
Brève description du projet Creuser un forage à la prison civile de Daloa pour l'approvisionnement en eau potable des détenus et autres parties prenantes qui vivent dans des conditions d'hygiène alarmantes. Au 2 juillet 2008, la Prison de la Daloa a atteint un effectif record avec 1023 détenus. Dans cet établissement pénitentiaire prévu pour recevoir 300 détenus, le problème d'eau se pose avec acuité avec l'augmentation de la population carcérale et l'approvisionnement du personnel pénitentiaire et de leurs familles sur le même branchement. L'adduction d'eau de la SODECI n'est pas assez forte. Le seul compteur en place alimente également les habitations des agents logés sur place soit 19 ménages ou maisons avec une moyenne de 8 têtes par ménage.	
La proposition de projet et le budget semblent ils réalistes? Le demandeur (organisation) semble t-il être capable de mettre en œuvre le projet? Y a-t-il des facteurs qui pourraient retarder la mise en œuvre du projet dans les délais des trois mois requis maximum après décaissement des fonds? Oui, PRSF a une grande expertise en matière de réhabilitation et amélioration des conditions de détention en milieu carcéral. C'est un projet viable qui peut être exécuté sans risques majeurs.	
Le projet semble- t-il nécessaire / utile? Comment peut-il avoir un impact positif sur les attitudes à l'égard de la mission, son mandat ou le processus de paix? Ce projet est vital et absolument nécessaire pour l'amélioration des conditions de détention. Ce projet aura un réel impact positif tant sur les détenus que sur les gardiens, familles et autres proches des détenus, dans la mesure où l'ONUCI s'est contentée jusqu'à présent de faire le monitoring des conditions de détention sans pour autant apporter une assistance pour l'amélioration de ces conditions. L'approvisionnement en eau potable favorisera de meilleures conditions d'hygiène et réduira le fort taux de mortalité enregistré dans la prison.	
Selon vos consultations avec les représentants les mieux indiqués, veuillez expliquer la position des autorités locales vis-à-vis du projet Les autorités judiciaires et pénitentiaires sont très favorables pour ce projet visant à l'amélioration des conditions de détention.	



ONU CI

QIP-BF
#31

QUICK-IMPACT PROJECT
FORMULAIRE DE DEMANDE

Réf. du projet :

.....

1- ORGANISATION ONG Prisonniers Sans Frontière – Côte d'Ivoire (PRSF)		2-NOM DU DEMANDEUR ONG Prisonniers Sans Frontière – Côte d'Ivoire (PRSF)	
3- ADRESSE BP. 703 Daloa	4- TEL./FAX 04 02 56 89 / 32 78 07 70	5- DATE 30 juin 2008	
6- TYPE D'ORGANISATION (quel statut légal – attacher si possible un justificatif) Organisation Non Gouvernementale			
7- DESCRIPTION DE L'ORGANISATION PRSF œuvre pour l'amélioration des conditions de détention dans les prisons.			
8- NOM ET TITRE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'OPERATION Fr. Paul Koyaté, Responsable d'Equipe Terrain - Daloa, ONG Prisonniers Sans frontières – Côte d'Ivoire (PRSF).			
9- TITRE DU PROJET Forage pour l'approvisionnement en eau de la Maison d'Arrêt et de Correction de Daloa.			
10- AGENCE/INSTITUTION D'EXECUTION Prisonniers Sans Frontières (PRSF)		11- CARACTERISTIQUES ET NOMBRE DE BENEFICIAIRES + 950 détenus et agents pénitentiaires	
12- LOCALISATION DE L'OPERATION Prison civile de Daloa, Quartier Lobia I.			
13- COÛT (Annexer les estimations et informations appropriées) 9 125 000 FCFA.			

14- VOTRE DEMANDE A-T-ELLE ETE ADRESSEE A D'AUTRES DONATEURS ? (Si oui, veuillez préciser)						
Non						
15- EN CAS DE FINANCEMENT PAR PLUSIEURS PARTENAIRES, DONNER LEUR IDENTITE						
Néant						
16- EXPERIENCES ANTERIEURES DANS UN DOMAINE CONNEXE						
Aménagement et agrandissement de la maison d'arrêt de Daloa.						
17- DESCRIPTION DU PROJET (Evaluation de la situation et des besoins)						
La Prison civile de Daloa connaît des problèmes d'approvisionnement en eau. PRSF prévoit de creuser un forage pour pallier à cette situation.						
18- Objectifs globaux et objectifs spécifiques :						
Objectif général :						
- amélioration des conditions de détention au sein de la Maison d'Arrêt et de Correction de Daloa (MACD).						
Objectifs spécifiques :						
- Amélioration des conditions d'hygiène ;						
- Approvisionnement permanent en eau potable.						
19- EXECUTION DU PROJET (Brève description des opérations et leur durée)						
Creuser un forage en faveur des détenus de la Maison d'Arrêt et de Correction de Daloa. Le projet sera exécuté par la Direction territoriale de l'hydraulique humaine – Daloa.						
20- ETAT DES BESOINS (Veuillez le faire à part si c'est nécessaire)						
Voir le devis estimatif en annexe						
21- REMARQUES/OBSERVATIONS (Réservé au <i>Project Manager</i>)						
Ce Projet sera supervisé par l'ONG Prisonniers Sans Frontière – Côte d'Ivoire (PRSF)						
22- Budget détaillé par chapitre :						
Ordre	Désignation	Prix unit.	Qté	Total	Contribution locale	Montant recherché
	Voir devis en annexe					

**DIRECTION TERRITORIALE DE
L'HYDRAULIQUE HUMAINE-DALOA**

**DEVIS POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE
POMPE A MOTRICITE HUMAINE MAC-DALOA**

N°	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	01 IMPLANTATION	01	400 000F	400 000F
02	PREPARATION DE L'ATELIER, AMENEE SUR SITE	01	1000 000F	1000 000 F
03	FORATION DANS LES ALTERATIONS (ML)	40	20 000 F	800 000 F
04	FORATION DANS LE SOCLE (ML)	40	25 000 F	1 000 000 F
05	FOURNITURE ET POSE PVC PLEIN (ML)	65	20 000 F	1 300 000 F
06	FOURNITURE ET POSE PVC CREPINE (ML)	15	25 000 F	375 000 F
07	GRAVOLLONNAGE	70	15 000 F	1 050 000 F
08	REMBLAI ET CIMENTATION	01	200 000 F	200 000 F
09	DEVELOPPEMENT	01	400 000 F	400 000 F
10	POMPAGE ESSAI	01	500 000 F	500 000 F
11	MARGELLE SIMPLE	01	400 000 F	400 000 F
12	FOURNITURE ET POSE D'UNE POMPE MOTRICITE HUMAINE	01	1 600 000 F	1 600 000 F
13	ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	01	100 000 F	100 000 F
TOTAL.....				9 125 000 F

Arrêté, le présent devis à la somme de : **neuf millions cent vingt cinq mille francs CFA**

Daloa, le 25-06-08

Le Directeur

PO Le chef Service

Territorial H.V

midw. eielu

Issiaka DIAKITE



DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

ARRETE N° **131** /INT/DAP/SD2
PORTANT AUTORISATION ET FONCTION-
NEMENT DE L'ASSOCIATION ETRANGERE
DENOMMEE : «PRISONNIERS SANS FRONTIERES
(PRSF)».

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale,

(/U la loi n°60-356 du 03 Novembre 1960 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire ;

(/U la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations notamment en son article 10 ;

(/U le décret n°96-PR 001 du 24 Janvier 1996 portant nomination du Premier Ministre ;

(/U le décret n°96-PR 002 du 26 Janvier 1996 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n°96-PR-10 du 10 Août 1996 et n°97-PR-008 du 10 Décembre 1997 ;

(/u le décret n°96-179 du 1er Mars 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°96-224 du 13 Mars 1996 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale.

(/U le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de cette organisation tenue le 27 Mai 1997 à Abidjan.

ARRETE

Article 1er : Sont autorisés la constitution et le fonctionnement de l'Association étrangère dénommée «PRISONNIERS SANS FRONTIERES (PRSF)» dont le représentant en Côte d'Ivoire est Monsieur AURENCHÉ BERNARD.

Article 2 : L'association étrangère dénommée : «PRISONNIERS SANS FRONTIERES (PRSF)» a pour objets :

- de promouvoir dans le Tiers Monde les associations nationales d'aide aux prisons et prisonniers ;
- de soutenir financièrement lesdites associations soit en réalisant des projets en commun soit en participant à la création et au fonctionnement à titre temporaire de ces associations ;
- de porter aide et assistance aux détenus des prisons du Tiers Monde en prenant en charge dans leur spiritualité le devenir des prisonniers ;

- de soutenir moralement et psychologiquement les prisonniers par l'échange de correspondance et la distribution de dons qui auront été collectés ou achetés (nourriture, vêtements, médicaments, ouvrages) ;
- de promouvoir toutes actions facilitant la réinsertion des prisonniers libérés ;
- d'apporter aux pouvoirs publics des différents pays du Tiers Monde toute collaboration qui paraîtra opportune dans l'accomplissement de leur mission d'aide et d'assistance aux détenus ;
- de collecter des fonds pour participer à la réalisation de l'objet social

Article 3 : Les infractions aux dispositions de l'article 10 de la loi précitée peuvent être sanctionnées par la dissolution de la présente association dans les conditions prévues à l'article 5.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Abidjan, le 23 MARS 1998

AMPLIATIONS :

Présidence de la République	1
Secrétariat Général du GVT	1
Ministère et de l'Intégration Nationale (CAB)	1
Ministère et de l'Intégration Nationale (DAP)	6
Ministère et de l'Intégration Nationale (DGAAT)	1
Ministère de la Sécurité (DGPN)	1
Ministère des Affaires Etrangères	1
Intéressés	1
Archives	1
Chrono	1
Jorci	1

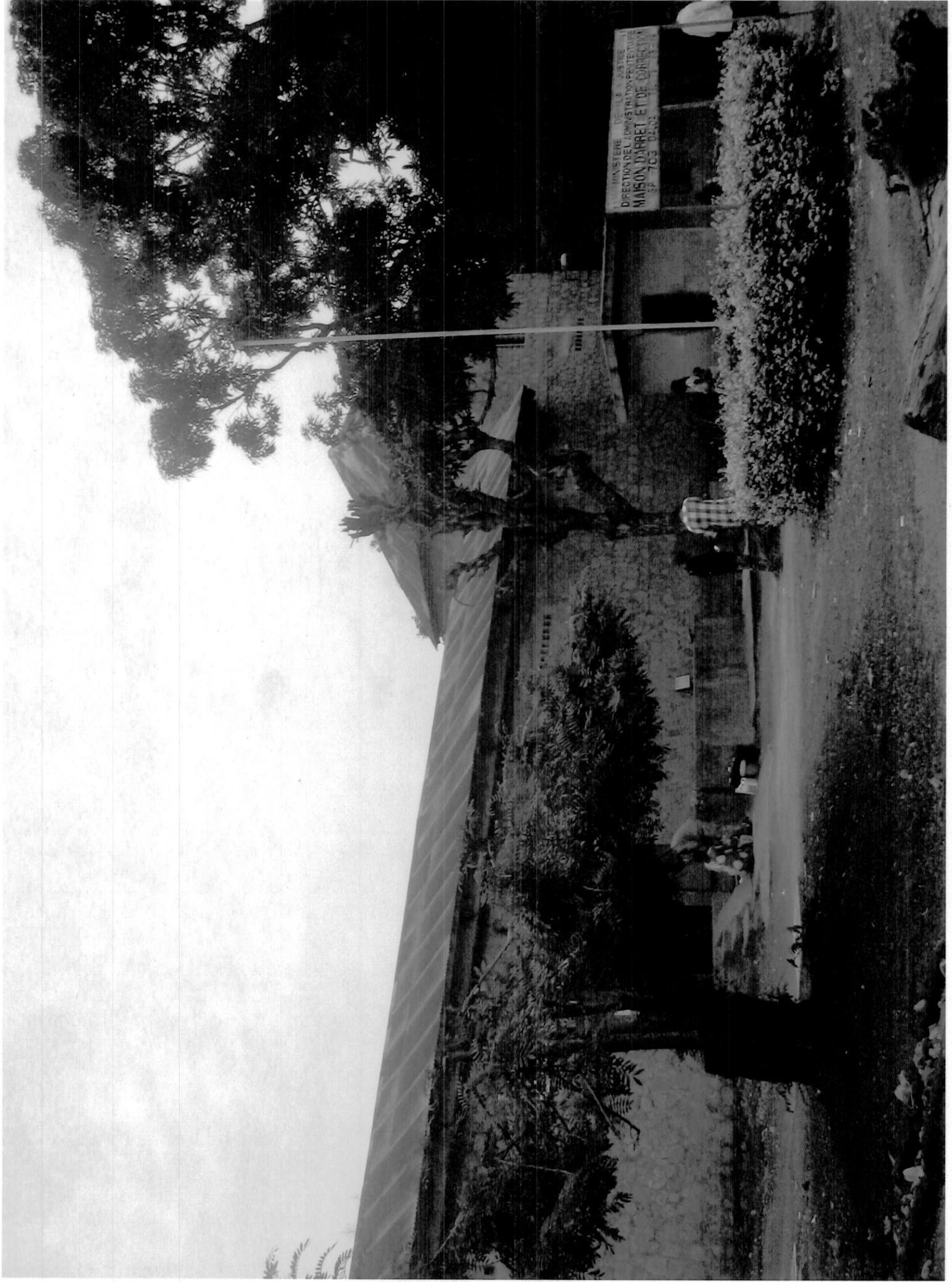


LE MINISTRE
CONSTANT BOMBET

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION
BP 703 DALOA
TEL: 78 23 - 14

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION
BP 703 DALOA
TEL: 78 23 - 14





MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION
N° 703 BANG

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
LEVER
MINISTERE DE LA JUSTICE, CELLULE DE CONSTRUCTION
ET REHABILITATION DE LA PRISON
ET REHABILITATION DE LA PRISON
DIRECTION GENERALE
TELEPHONE : 020 37 41 41
FINANCEMENT : F.E.D.
SANS FORTIFICATION
PROJET DE REHABILITATION DE LA PRISON

561

